

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
Législatives

15 SEP. 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
les suivants pour les traitements du mois de septembre 1989 :

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 4 422 ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1 195 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
TOTAL			: 5 667 ✓

Nous disons : CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS
RWANDAIS.

OP. 1516 du 16/09/1989 JOA

15-9-89

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits

[Signature]
NIYONSHUTI Anysie

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

[Signature]
Antoine NTASHAMAJE.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... *1.89.03.04.02*

Inscrit sous poste ... *83* ... du *12-9-89*

Kigali, le ... *12-9-89*

[Signature]
Le Gestionnaire des crédits

Niyonshuti Anysie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le *15 SEP 1989*

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI
 Service des Affaires
 Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

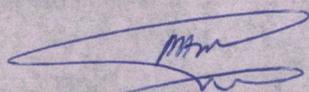
Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
 les suivants pour les traitements du mois de septembre 1989 :

Libellé	Etablissement financier	N° compte	Montant à virer
TWAGIRA Jean	C.G.P.	ZA 271	4 422
C.S.R.	B.N.R.	27.01.01	1 195
CESTRAR	C.E.R.	18014/0210	50
TOTAL			5 667

Nous disons : CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS
 RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits


 NIYONSHUTI Anysie

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 1.89.03.04.02.02

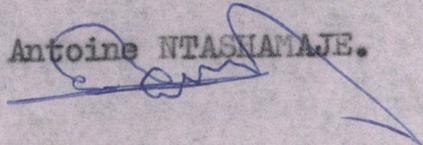
Inscrit sous poste ... 23... du ... 12-9-89

Kigali, le ... 12-9-89...

Le gestionnaire des crédits


 Niyonshuti

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles


 Antoine NTASHAMAJE.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

15 SEP 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI
Service des Affaires
Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

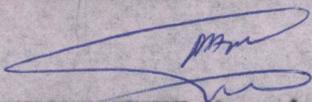
Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
 les suivants pour les traitements du mois de septembre 1989 :

Libellé	: Etablissement : financier	: N° compte	: Montant à : virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 4 422
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1 195
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
TOTAL			: 5 667

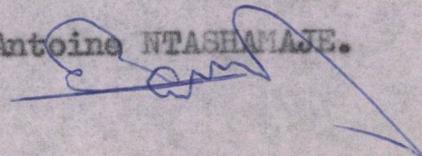
Nous disons : CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS
 RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits


 NIYONSHUTI Anysie

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles


 Antoine NTASHAMAJE.

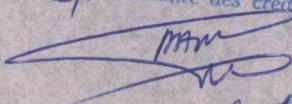
Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 12.08.04.02.02

Inscrit sous poste ... 23 du 12-9-89

Kigali, le ... 12-9-89

le Gestionnaire des crédits


 Niyonshuti Anysie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 15 SEP 1989

Liste de Paie du mois de

SEPTEMBRE 1989

N°	Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total impossible	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature	20
							Prêt pour constr.	avance sur trait.											
1																			
2																			
3																			
4																			
5	YVAGIRA Jean	11 936	13.11.89	3 000	-	14936	3 750	5 000	Emarf.	-	448	448	299 50	83	14 405 1 183	4 422			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	11 936	-	3 000	-	14936	3 750	5 000	-	-	448	448	299 50	83	14 405 1 183	4 422			

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : DIX MILLE SIX CENT QUARANTE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299
 Pension patronale col. 12 - 448
 Salaire brut col. 7 - 14 936
 Colonne 9 - 5 000
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 + 9 - 10 683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NYASHIMAZE

KIGALI, le 5 septembre 1989.....
 P.O La S/Gestionnaire des Crédits
NYONSHUTI Ayoja

Liste de Paie du mois de

septembre 1969

N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à payer	Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.										
1																		
2																		
3																		
4	SHAMIRA JOSEPH	11 936	13.11.69	3 000	-	14 936	3 750	5 000	prof.	-	448	448	299	50	63	14 405	1 163	4 422
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
	Total	11 936	-	3 000	-	14 936	3 750	5 000		-	448	448	299	50	63	14 405	1 163	4 422

Certificat sinistre et variable et annexé à la somme de : DIX MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 189-02-01.01.02 du

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 5 septembre 1969.....

Le (La) Gestionnaire des Crédits
 P.O. La Gestionnaire des Crédits
 NYONSHTI Anyale

(Signature)

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299

Pension patronale col. 12 - 448

Salaire brut col. 7 - 14 936

Colonne 9 - 5 000

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 10 683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NYONSHTI
(Signature)